

Etude et recherche

Analyse du phénomène des "cheveux d'ange" (1)

Définition du problème

1.1. Le phénomène des « cheveux d'ange »

On a donné le nom de « cheveux d'ange » à une substance étrange tombée occasionnellement du ciel sous la forme de filaments très fins. Les témoins ont comparé ces filaments à des fils de soie et aux fils des toiles d'araignée. Mais on les a comparés aussi à ces longues fibres blanches, légèrement emmêlées, que l'on utilise parfois pour la décoration des arbres de Noël. Le terme imagé de « cheveux d'ange » provient d'ailleurs de cette comparaison mais peut-être aussi en partie du fait qu'il s'agit ici vraiment d'une substance « tombée du ciel ». Un terme tel que « matière filamenteuse non identifiée » paraîtrait évidemment plus sérieux, mais aussi plus pédant. Nous maintiendrons donc le terme consacré de « cheveux d'ange ».

A notre connaissance, il existe au moins une cinquantaine d'observations différentes de ce phénomène. Il en ressort que les « cheveux d'ange » se caractérisent par le fait qu'ils apparaissent **en quantités considérables**. Ils couvrent généralement un territoire de l'ordre de quelques kilomètres carrés, bien que la chute semble s'être effectuée toujours **pendant un temps limité**. Dans certains cas, on les a trouvés au sol, mais dans d'autres cas, on a pu observer directement leur chute. On peut donc déjà conclure à ce stade que les « cheveux d'ange » semblent avoir été « lâchés » à un instant donné au-dessus d'un lieu donné puisque la dispersion des chutes dans le temps et dans l'espace s'explique alors par la descente relativement lente de cette matière très légère à travers l'atmosphère terrestre, à partir d'une hauteur plus ou moins grande.

Nous disposons d'ailleurs de certaines indications quant à la « source » possible de ces « cheveux d'ange ». Dans plus de la moitié des cas, on a signalé en effet que la chute des « cheveux d'ange » était associée à l'observation d'un ou de plusieurs OVNI. Dans quelques cas privilégiés, il a même été possible d'observer directement ce qui se passait au moment où l'OVNI lâchait des « cheveux d'ange ».

Nous en concluons que le phénomène des « cheveux d'ange » devrait correspondre à **une manifestation physique des OVNI** et que son étude pourrait donc apporter des renseignements sur ces objets.

Quelle que soit la nature et l'origine des OVNI, on est en tout cas en présence d'une énigme quant à la nature et l'origine des « cheveux d'ange », et même ceux qui ont l'habitude de considérer les OVNI comme une sorte d'hallucination seront obligés d'admettre que ce qui a été touché par différents témoins et qui a même été analysé microscopiquement et chimiquement par certains scientifiques ne peut pas être simplement une création de leur esprit. Ces filaments doivent correspondre à une matière composée d'atomes et de molécules et nous devons nous interroger dès lors sur le mécanisme de leur formation. C'est un problème qui peut toucher à la biologie, la chimie et la physique de la matière condensée. Mais il est évident, qu'il faudra examiner d'abord les données de base en les considérant dans leur ensemble, pour s'assurer de leur fiabilité et pour mieux connaître les conditions d'apparition de cette substance.

Afin de fixer les idées quant au genre de témoignages et afin d'attirer l'attention sur les propriétés essentielles des « cheveux d'ange », nous présenterons, dans cette première partie, trois observations particulièrement intéressantes à cet égard. Dans la seconde partie, nous procéderons ensuite à une analyse systématique de tous les cas d'observation de « cheveux d'ange » dont nous avons eu connaissance, en les plaçant dans l'ordre chronologique. Enfin, dans la troisième partie, nous les analyserons dans leur ensemble et **nous proposerons une explication du phénomène**, en nous basant sur des lois physiques bien assurées.

1.2. L'étonnement d'un biologiste

Le biologiste C. Phillips a décrit lui-même (1) l'observation qu'il fit au cours de l'été 1957. En tant que curateur du « Miami Seaquarium », il se trouvait avec deux autres personnes sur un bateau de cette institution, à environ trois miles de la côte de la Floride, au sud de Miami, afin de collecter des échantillons. Le phénomène qu'il observa d'abord pouvait être décrit le mieux, d'après lui, comme « un ciel plein de toiles d'araignées ». Voici les extraits essentiels de son récit :

« Le ciel était dégagé, peu ou pas de vent, nous avions observé de ce qui semblait être des fils très fines, jusqu'à deux mètres, tombant doucement au grément de nous, ce qui pourrait être j'expliquai aux autres que la nature on a vu de très jeunes araignées après leur éclosion, ce que le vent transportait celles-ci parfois même loin de nous. »

Le biologiste supposait que c'était « une éclosion et un type d'araignées », par suite de circonstances favorables, les observations favorables étaient originales, la longueur considérée pour trouver de petites araignées des fils au fur et à mesure qu'ils emportaient ceux-ci.

Il était cependant convaincu : « Bien que le nombre de ces fils, on n'y vit que quelques araignées attachées ». Le biologiste d'examiner ces fils serait rentré à percevoir les fils souvent sur les toiles introduit donc des pes de filaments veillant à ce que rien ne se produise du flacon j'ouvris le flacon n'y trouvait plus ces toiles ».

Le biologiste fut très intéressé par ce coup intéressant, était très perplexe, n'ai jamais rien après ... et s'étaient autre...

1. The UFO Evidence, National Investigations Committee on Aerial Phenomena, R.H. Hall, editor, Washington D.C. 1964 (p. 99-101).

des « che-
à une mani-
son étude
nements sur

des OVNI,
une énigme
cheveux d'an-
de de consi-
hallucination
a été touché
a été analysé
par certains
plement une
ents doivent
sée d'atomes
us interroger
rmation. C'est
a biologie, la
e condensée.
miner d'abord
rant dans leur
abilité et pour
apparition de

re de témoi-
les propriétés
nous présen-
trois obser-
s à cet égard.
derons ensuite
les cas d'ob-
nt nous avons
dans l'ordre
isième partie,
emble et nous
hénomène, en
bien assurées.

giste

lui-même (1)
l'été 1957. En
aquarium», il se
sur un bateau
is miles de la
ni, afin de col-
mène qu'il ob-
mieux, d'après
s d'araignées».
récit :

« Le ciel était dégagé ce jour-là et il n'y avait que peu ou pas de vent. Pendant deux heures ou plus, nous avons observé occasionnellement des torons de ce qui semblait être des toiles d'araignées très fines, jusqu'à deux pieds ou plus de longueur, tombant doucement du ciel et s'accrochant parfois au grément de notre bateau. Etant interrogé sur ce qui pourrait être la nature de ces toiles, j'expliquai aux autres que dans les livres d'histoire naturelle on a souvent répété l'affirmation que de très jeunes araignées secrètent fréquemment après leur éclosion de longs fils de soie, jusqu'à ce que le vent emporte le fil avec l'araignée, transportant celle-ci sur de nombreuses miles et parfois même loin au-dessus de la mer ».

Le biologiste supposa dès lors qu'il y avait eu « une éclosion et un exode en masse d'un certain type d'araignées quelque part sur la terre ferme » par suite de circonstances et de conditions météorologiques favorables et il pensait que les toiles observées devaient être « des fragments des filaments originaux, qui aurait pu être eux-même de longueur considérable ». Il s'attendait donc à y trouver de petites araignées, continuant à émettre des fils au fur et à mesure que le vent brisait et emportait ceux qu'ils avaient secrété précédemment.

Il était cependant intrigué par la constatation suivante : « Bien que nous ayons capturé un certain nombre de ces filaments (directement) avec nos doigts, on n'y vit aucune araignée, en dépit du fait que quelques araignées auraient encore dû y être attachées ». Le biologiste se proposa dès lors d'examiner ces fils au microscope, une fois qu'il serait rentré à l'Institut afin de vérifier si l'on y percevait les fines gouttelettes que l'on trouve souvent sur les fils des toiles d'araignée. Il introduisit donc « soigneusement » plusieurs groupes de filaments (strands) dans un flacon en veillant à ce qu'ils s'accrochent à la paroi intérieure du flacon, avant de le fermer. Mais « quand j'ouvris le flacon plus tard, dans mon bureau, on n'y trouvait **plus aucune trace** de la matière de ces toiles ».

Le biologiste faisait remarquer qu'il s'était beaucoup intéressé aux araignées de la région, et qu'il était très perplexe devant ce phénomène : « Je n'ai jamais rien vu de semblable, ni avant, ni après ... et s'il est possible que ces filaments étaient autre chose que des toiles d'araignée,

Un exemple typique de « cheveux d'ange » : des filaments blanchâtres entremêlés.



je n'ai pas d'explication quant à la **disparition apparente** de la matière qui se trouvait dans le flacon ».

Notons que ce témoignage émane d'un homme habitué à bien observer et qui était certainement ahuri par ce qu'il avait constaté. On est donc en droit d'admettre qu'il s'est bien assuré de ce qu'il affirme et que les filaments recueillis se sont complètement disloqués à l'intérieur du flacon au cours du transport, sans laisser de trace discernable. Bien que cette constatation est curieuse, on y attacherait aucune signification particulière, si elle ne s'inscrivait pas dans un ensemble d'observations, où l'on relate également une « disparition apparente » de filaments très fins. Parmi ces observations nous en sélectionnons une qui établit un lien direct entre le phénomène des « cheveux d'ange » et le phénomène des OVNI.

1.3. Des « cheveux d'ange » entourant un OVNI

Le journaliste Aimé Michel publia en 1958 un livre (2) dans lequel il rassembla un grand nombre de témoignages concernant la vague des observations d'OVNI faites en France au cours de l'année 1954. On y trouve le récit d'une observation particulièrement remarquable, faite à Graulhet (à 50 km de Toulouse), **le 13 octobre 1954**.

Monsieur Carcenac, régisseur à Graulhet, s'était rendu compte vers 16 h 30 de la présence d'un « objet blanc » dans le ciel. Puisque celui-ci « filait à toute allure » à haute altitude et puisqu'il semblait avoir une « forme curieuse », le témoin crût d'abord qu'il s'agissait d'un avion à réaction d'un type inédit (ce qui n'aurait pas été trop étonnant près de Toulouse). Il chercha dès lors très rapidement ses jumelles et se mit à observer l'objet.

2. A. Michel : *Mystérieux objets célestes*. Arthaud édit. Paris, 1958; Ce livre a connu différentes rééditions dont la plus récente est de Seghers, 1977, p. 228.

« J'aperçus alors très distinctement **une sorte de disque flexible et mou**, de couleur blanche, qui ondulait sur lui-même tout en se déplaçant à grande vitesse. Je le suivais depuis quelques secondes lorsque le bizarre engin explosa en plein vol. En même temps, **un objet** circulaire de beaucoup plus petites dimensions et de couleur argentée sembla jaillir de la masse et poursuivit sa trajectoire rectiligne vers le sud, où il disparut bientôt, tandis que **les éclats du disque mou, subitement stoppés, s'éparpillaient dans le ciel** en une multitude de fragments informes qui commencèrent à tomber doucement comme des lambeaux de tissu ou de papier ».

Aimé Michel continue le récit en ces termes : « Tous les témoins de cette étrange explosion et de nombreuses autres personnes se précipitèrent alors vers l'endroit au-dessus duquel elle s'était produite et purent voir les débris arriver au sol, s'accrochant parfois aux arbres et aux fils télégraphiques. Tout le monde en recueillit en quantité. Ces fragments de matière se présentaient sous la forme de filaments argentés agglomérés comme de la toile d'araignée et **s'effritaient sous les doigts**. Une partie fut déposée à la gendarmerie. Un chimiste de Graulhet tenta de les analyser, mais n'aboutit à rien. **A la chaleur, l'étrange matière se sublimait sans laisser de traces**. Approchée d'une flamme, la disparition était quasi instantanée et ne produisait ni feu ni fumée ».

Une telle « sublimation » correspond au passage de l'état solide à l'état gazeux. Ce processus peut donc parfaitement rendre compte de l'apparente disparition des filaments collectés par M. Phillips en 1957. Il existe, en fait, un bon nombre d'observations de « cheveux d'ange » où cette matière disparaissait progressivement, en quelques heures, quand elle restait accrochée aux branches des arbres ou aux fils téléphoniques, c'est-à-dire quand elle était maintenue à la température ambiante. Mais on constatait alors que les « cheveux d'ange » disparaissaient assez rapidement quand ils entraient en contact avec la peau, bien que ceci n'impliquait qu'une élévation de la température d'environ 15°C à 36°C. Dans le cas présent, on signale en plus que la disparition était très rapide en présence d'une source de chaleur et

dans un cas, on a même retardé la disparition progressive des « cheveux d'ange » recueillis, en les plaçant au frigo, dans un sachet en plastique.

1.4. Premières tentatives d'explication

Aimé Michel compara la formation des « cheveux d'ange » autour d'un OVNI au phénomène du **givrage** des avions, mais il se moquait (3) de l'idée qui fut émise à l'époque, selon laquelle ces filaments seraient de la « vapeur d'eau solidifiée ». Plantier (4) supposait d'autre part, que « des particules seraient éjectées des OVNI » et que ceux-ci « réagiraient avec les constituants de l'air pour donner un composé complexe et instable ». Ceci rappelle évidemment le mécanisme de la formation des traînées de **condensation** bien connues pour les avions qui se déplacent à haute altitude. Mais cela n'a jamais donné lieu à une chute d'une substance quelconque qui se présenterait sous la forme de filaments très fins.

M. de San proposa une autre explication (5), en partant de l'idée du « givrage » d'une part, et de certaines constatations expérimentales concernant le comportement de gouttelettes d'eau dans des champs électriques, d'autre part. A l'époque du développement des chambres à brouillard, on avait observé en effet que **des gouttelettes d'eau peuvent être étirées en filaments très fins** sous l'action d'un champ électrique assez fort, ce qui s'explique par le fait que la tension superficielle n'est plus suffisante pour contrebalancer l'action du champ électrique agissant sur les charges de surface induites par suite de la polarisation de l'eau à l'intérieur des gouttes.

M. de San admettait dès lors que les OVNI sont entourés d'un champ électrique (statique), suffisamment puissant pour étirer les gouttelettes d'eau que l'OVNI aurait pu rencontrer sur son chemin. Il supposait ensuite que ces filaments étaient « congelés » et qu'ils s'attachaient pour cette raison à l'OVNI jusqu'à ce qu'ils en soient arrachés par des effets de pression aérodynamique. Mais il devait postuler aussi un mécanisme pour expliquer la stabilité temporaire de ces « cristaux linéaires » de molécules d'eau à une température de l'ordre de 15°C. Il est vrai que l'on peut former de longues chaînes moléculaires par une « polymérisation » de molécules identiques. Mais celle-ci fait intervenir des forces de liaison chimiques bien plus importantes que les

forces d'interaction moléculaires d'eau. Une hypothèse plausible était de reconnaître que les OVNI ne se comportent pas comme les objets terrestres, mais qu'ils sont constitués de conditions considérables de « cheveux d'ange » se déplaçant dans l'eau. Une telle hypothèse est d'ailleurs très intéressante dans des cas où l'on observe des « cheveux d'ange » comportant des filaments très fins.

Une étude intéressante (6) par M. H. M. a approfondi d'ailleurs les recherches recueillies le 7 novembre 1973 à Toulouse. Mon collègue de la Faculté des Sciences a formellement déclaré que les filaments recueillis correspondaient à ceux d'un OVNI. Sachant que ces filaments sont en fait des gouttelettes d'eau, il faut même qu'ils n'arrivent pas à se séparer de l'OVNI, ce qui est très rapide dont ils ont constaté en effet qu'ils étaient **fortement** attirés. Chacun peut d'ailleurs constater que pour des fils de cuivre, d'en approcher une extrémité frottée au préalable, on observe une attraction statique des OVNI. Ce mécanisme de polarisation est évidemment immédiatement compréhensible et pourrait s'expliquer de la polarité de l'eau. Cette explication est très intéressante et faudrait admettre que les OVNI produisent vers un OVNI une telle attraction, ce qui est très probable, car les forces que l'on observe sont bien connues et sont dues à des forces d'interaction moléculaires d'eau.

3. Référence précédente, p. 262.

4. J. Plantier : La propulsion des soucoupes volantes, Mame, éditeur, Paris 1955, p. 86.

5. M. de San : Infoespace n° 11, 1973, p. 20-23.

forces d'interaction qui peuvent exister entre des molécules d'eau. Cette théorie impliquait donc une hypothèse peu vraisemblable. En outre, il fallait reconnaître que le phénomène des « cheveux d'ange » ne s'observe que très rarement, alors que les OVNI devaient rencontrer assez fréquemment des gouttelettes d'eau dans les conditions considérées. L'hypothèse que les « cheveux d'ange » seraient constitués de molécules d'eau était elle-même douteuse, puisqu'il existe des cas où l'on a pu effectuer des analyses et ceux-ci ont toujours montré que les « cheveux d'ange » comportent d'autres éléments que l'eau.

Une étude intéressante à cet égard a été publiée (6) par M. H. Mauras, qui a effectué une analyse approfondie d'échantillons de « cheveux d'ange » recueillis le 7 novembre 1965 entre Auch, Revel et Toulouse. Monsieur Mauras, maître-assistant à la Faculté des Sciences de Toulouse, conclut formellement de ses analyses que la matière recueillie correspondait à des **fils d'arachnides** . Sachant que ceux-ci peuvent se trouver éventuellement en quantités relativement grandes dans l'atmosphère terrestre à certaines époques de l'année, il proposa l'explication suivante : « Les OVNI arrivant dans les couches d'air renfermant ces fils en suspension, les attirent (parce que) ... ces engins ont une charge importante d'électricité statique, seul élément qui paraît devoir attirer ces filaments épars dans les couches d'air traversées. Il faut même qu'elle soit très importante puisqu'ils n'arrivent pas à s'en débarrasser par une évolution rapide dont ils ont le secret ». M. Mauras avait pu constater en effet que les filaments recueillis étaient **fortement attirés par l'électricité statique** . Chacun peut d'ailleurs facilement s'en convaincre, pour des fils de toiles d'araignée, puisqu'il suffit d'en approcher une latte en plastique que l'on a frottée au préalable. Admettant que l'électricité statique des OVNI devait être en relation avec leur mécanisme de propulsion, il suggérerait que l'éparpillement immédiat, quasi-explosif, des filaments pourrait s'expliquer par un brusque « changement de la polarité » de la charge électrique de l'OVNI.

Cette explication n'est pas acceptable, puisqu'il faudrait admettre que les fils d'araignée attirés vers un OVNI portant une charge électrique de signe donné, devraient y être accrochés par d'autres forces que les forces électriques. Il est en effet bien connu que l'on peut hérissier les cheveux d'une personne en éventail, en communi-

quant à cette personne une charge électrique relativement élevée (nous avons réalisé cette expérience à différentes reprises au laboratoire didactique de l'U.C.L. à Louvain-la-Neuve). Les cheveux se hérissent en fait parce que des charges électriques de même signe se répartissent lentement sur la surface externe du système considéré en se repoussant mutuellement. Si les cheveux n'étaient pas attachés à la tête, ils auraient évidemment tendance à s'envoler par suite de la répulsion Coulombienne et si l'on changeait brusquement la polarité d'une sphère conductrice à laquelle on aurait attaché des cheveux, on verrait évidemment que ces cheveux se colleraient dans un premier temps contre cet objet, puisque leur extrémité porte encore une charge de signe opposé. Ensuite ils reprendraient leur configuration hérissée. Le mécanisme proposé n'est donc pas satisfaisant.

Nous retenons cependant certains éléments de ces tentatives d'explication. On peut supposer en effet que les « cheveux d'ange » sont constitués de **quelque chose qui se trouve dans l'atmosphère** dans des circonstances particulières, qui ne sont réalisées que dans certains cas. Il pourrait s'agir éventuellement de débris de filaments produits par des araignées aéronautes, mais aussi d'autres substances, et même de l'une ou l'autre pollution atmosphérique. Il importe alors d'expliquer par quel mécanisme les matières qui se trouvent en suspension dans l'atmosphère peuvent s'assembler pour **former des filaments** et rester accrochés à un objet, en supposant que celui-ci produit un champ de force, qui pourrait être un champ électrostatique ou un champ électromagnétique oscillant. Ceci concerne la première partie de l'explication que nous apporterons. La deuxième concerne **la stabilité des filaments formés** , une fois que le champ de force qui les retient au voisinage de l'OVNI a été coupé. Notons que l'observation faite à Graulhet, en octobre 1954, semble bien indiquer que le phénomène des « cheveux d'ange » est un phénomène parasite pour les OVNI et que ceux-ci peuvent se débarrasser de cette enveloppe gênante par une action délibérée. Cela implique évidemment d'une part, que le champ de force responsable de la formation des « cheveux d'ange » est le champ de force qui doit assurer la propulsion des OVNI et d'autre part, que les évo-

6. M.H. Mauras : Bulletin mensuel de la société d'Astronomie Populaire de Toulouse, n° 497, 1967.

Cette substance étrange, ressemblant à des lambeaux de toiles d'araignée, est tombée au cours de la nuit du 20 au 21 février 1955 à Horseheads, dans l'état de New York. Elle est examinée ici au sol par le Dr Charles Rutenber, professeur de chimie du Elmira College. Cette photographie montre mieux que toute description verbale la quantité et l'apparence des « cheveux d'ange » que l'on a pu trouver occasionnellement au sol et que l'on a vu tomber parfois du ciel. Quelle est la nature de cette substance et comment se forme-t-elle ?



lutions des OVNI sont contrôlées d'une manière intelligente.

Avant de nous lancer dans une construction théorique quelconque, il faudra examiner l'ensemble des faits observés. Mais dès à présent, nous devons tenir compte du fait que la sublimation signalée précédemment n'est pas observée dans tous les cas. On doit donc admettre que les « cheveux d'ange » sont **de composition variable** et cela impose une exigence supplémentaire vis-à-vis de toute tentative d'explication raisonnable. Nous illustrons cet aspect du phénomène par l'observation suivante.

1.5. Un ensemble de fibres très courtes de coton ou de laine ?

Le 21 février 1955, on découvrit de grandes quantités d'une substance filamenteuse, distribuée sur un territoire de plus de 2,5 km², près de Horseheads, dans l'état de New York. La chute avait eu lieu pendant la nuit et la substance ressemblait à des lambeaux de toiles d'araignée agglutinées

comme le montre la photographie jointe à cet article. On y voit aussi le Dr Charles Rutenber, professeur de chimie du Collège de Elmira, une ville voisine de Horseheads. Ce professeur effectua des analyses de cette matière ainsi que d'autres scientifiques de la région, et nous en connaissons les conclusions essentielles (1, 7, 8).

Rutenber compara la substance répartie sur ce territoire aux débris d'un « cocon gigantesque ». Il dit aussi que l'on aurait pu penser que cette substance provenait d'une explosion, s'il n'y en avait pas eu tellement. Les « fibres blanches » qui constituaient cette substance étaient emmêlées comme dans du « feutre », et prenaient globalement un aspect grisâtre, parce qu'elles étaient fortement **« imprégnées de suie et de crasses industrielles »**.

Il précisa que les filaments blancs étaient des **« fibres de coton très courtes et fortement endommagées »**, tandis que la contamination ne provenait pas d'industries locales.

Le Dr Richmond, professeur émérite de Elmira College, conclut également de ses examens qu'il s'agissait de « courtes fibres, de faible résistance » qui avaient pour lui « l'aspect de coton ou de laine ». Deux techniciens chimistes d'une usine de Westinghouse de cette région, confirmaient l'identification avec des « fibres de coton et de laine », en ajoutant qu'ils avaient trouvé aussi **« des morceaux de fil de cuivre très fin »**. Enfin, M. Diffenderfer, manager de la section de chimie de la même usine, conclut de ses propres analyses que la substance contenait « 30 % de carbone et différents métaux ». On aurait constaté en outre, au compteur Geiger, la présence d'une faible radioactivité. Dans un tableau récapitulatif d'une des sources (7), on signale qu'après deux jours les toiles se désintégraient rapidement ce qui signifie probablement qu'elles se désagrégaient, mais il n'est nulle part question d'un phénomène de sublimation. Sinon, on n'aurait d'ailleurs pas pensé à un assemblage de courtes fibres de coton ou de laine.

1.6. Le contexte « ufologique » de cette étude

Le dossier sur **« les scientifiques et les OVNI »** qui a été publié récemment par une importante

revue de vulgarisation, encore une fois qu'il est malheureusement trop réel du problème en effet trop souvent un cas particulier, mais les observations peuvent expliquer cela on en déduit qu'il y a toutes les observations que l'on suggère éventuellement de désir inconscient terrestres. La valeur conscient collective prouver, puisque la définition) ce qu'il est collectif. Il nous semble que les témoins de mêmes extrêmement les cas, par ce qu'ils comprennent.

Il nous semble que les conclusions sur les observations aussi les caractéristiques l'on retrouve dans indépendantes, par de cette matière aboutit alors au fait physiques des OVNI tifique approfond

Rappelons que les effets lumineux quasi générale de performances expérimentales indiquent que les dans notre atmosphère des principes (10). Nous pensons mineux tronqués, correspondre à **santes**, d'énergie connue que les C moteur et/ou l'énergie qu'ils peuvent par télévision, agir si il vraiment rien pliquer ces effets Nous serions he

7. C.A. Maney & R. Hall : The challenge of UFOs, Washington, 1961, p. 58, 62.

8. M.K. Jessup : The UFO Annual, Citadel N.Y. 1956, p. 91.

revue de vulgarisation scientifique (9) a démontré encore une fois que le monde scientifique est malheureusement très mal informé des données réelles du problème des OVNI. On se contente en effet trop souvent de l'analyse de l'un ou l'autre cas particulier, très peu significatif de l'ensemble des observations OVNI, et du moment qu'on peut expliquer celui-ci de manière conventionnelle, on en déduit qu'il devrait en être de même pour toutes les observations d'OVNI. C'est au moins ce que l'on suggère. On peut même y ajouter éventuellement des affirmations concernant le désir inconscient de rencontrer des êtres extraterrestres. La valeur de ces spéculations sur l'inconscient collectif nous semble être difficile à prouver, puisque personne ne sait vraiment (par définition) ce qu'il y a dans cet inconscient collectif. Il nous semble préférable de partir du fait que les témoins des phénomènes OVNI sont eux-mêmes extrêmement ahuris, dans presque tous les cas, par ce qu'ils ont observé et on peut les comprendre.

Il nous semble aussi qu'on devrait baser ses conclusions sur une analyse d'un ensemble d'observations aussi large que possible et surtout sur les caractéristiques générales du phénomène que l'on retrouve dans de nombreuses observations indépendantes, puisqu'on peut réduire seulement de cette manière la marge d'erreur possible. On aboutit alors au fait qu'il existe des manifestations physiques des OVNI qui méritent une étude scientifique approfondie.

Rappelons que les formes compactes des OVNI, les effets lumineux qu'ils produisent, l'absence quasi générale de bruits notables, ainsi que les performances extraordinaires des OVNI semblent indiquer que le mécanisme de leur propulsion dans notre atmosphère est basé sur une application des principes de la **magnétohydrodynamique** (10). Nous pensons aussi que les « faisceaux lumineux tronqués, de longueur variable » pourraient correspondre à **des faisceaux de particules ionisantes**, d'énergie variable (11). Enfin, il est bien connu que les OVNI peuvent provoquer l'arrêt du moteur et/ou l'extinction des phares d'une voiture, qu'ils peuvent perturber l'image d'un appareil de télévision, agir sur une boussole, etc... N'y aurait-il vraiment rien à apprendre, en cherchant à expliquer ces **effets électromagnétiques** des OVNI ?

Nous serions heureux, en effet, si cette étude du

phénomène des « cheveux d'ange » pouvait encourager d'autres scientifiques à se pencher sur l'étude de telle ou telle manifestation physique des OVNI et si l'on pouvait arriver ainsi à faire un pas de plus vers une évaluation scientifique objective du problème des OVNI. De toute façon, on devra bien y arriver un jour, puisque les observations d'OVNI continuent à se faire, en dépit de toutes les affirmations de ceux qui rejettent l'existence du phénomène.

Mais du côté de ceux qui connaissent (en principe) très bien la phénoménologie des OVNI, nous constatons aussi très souvent une légèreté effrayante dans l'argumentation qu'ils utilisent pour soutenir leurs thèses. Car, au lieu d'examiner les faits eux-mêmes, on semble travailler généralement par association d'idées, comme cela s'observe surtout chez les défenseurs des théories « paranormales » et « psycho-sociales ». Nous avons connu récemment des défenseurs habiles (12, 13) de cette dernière interprétation et nous ne voulons pas étendre les critiques qui leur ont été adressées (14). Nous voudrions, au contraire, apaiser le débat, en attirant l'attention sur le fait que ce qui fait en réalité problème se ramène toujours à la difficulté d'accepter **l'hypothèse extraterrestre**.

Méheust l'a reconnu parfaitement (15), en répondant aux critiques par un article qui était centré sur l'idée que l'hypothèse extraterrestre est pratiquement morte (comme le disait son titre). Il y était cependant forcé d'admettre que « l'hypothèse la meilleure, la seule qui dispose d'une charpente théorique, et enfin la plus économique est l'HET ».

9. M. Granger et J.E. Oberg : La NASA et les chasseurs d'OVNI; V. Migouline et A. Esterle : les phénomènes aérospatiaux non identifiés à l'étude, respectivement en Union Soviétique et en France; H. Reeves : le message des OVNI. La recherche, Paris, n° 102, juin 1979, p. 752-765 - une seule page étant consacrée à l'annonce de la création du GEPAN en France.
10. A. Meessen : Réflexions sur la propulsion des OVNI, *Inforespace* n° 8, (p. 31-34), n° 9 (p. 10-18), n° 10 (p. 30-40) 1973 et A. Meessen : hypothèses et stratégies de recherche, *Inforespace* n° 24, p. 32-41, 1975.
11. A. Meessen : Commentaire concernant les aspects physiques du phénomène OVNI et les « faisceaux lumineux tronqués », *Inforespace*, n° 40, p. 2-5.
12. M. Monnerie : Et si les OVNI n'existaient pas ? éd. Les humanoïdes associés, 1978.
13. B. Méheust : Science-fiction et soucoupes volantes, éd. Mercure de France, 1978.
14. J. Scornaux : Et si Michel Monnerie n'avait pas tout à fait tort ? *Inforespace*, n° 39, 40, 41 et 42, 1978. Les scieurs de branches, *Inforespace* n° 43 et 44, 1979, Spéculations métaphysiques et soucoupes volantes, *Inforespace*, n° 45 et 46, 1979.
15. B. Méheust : Le cadavre bouge encore, mais c'est bientôt la fin, *Inforespace* n° 47, 1979, p. 12.

Monkey business

Le fait que « cette hypothèse reste pour nous une boîte noire » n'y change rien, sinon, on commet la même erreur que ceux qui pensent que ce que l'on ne comprend pas n'est pas possible.

Il est bien vrai que nous ne pouvons pas expliquer comment des êtres intelligents pourraient venir de planètes appartenant à d'autres systèmes solaires, en traversant l'espace interstellaire avec des engins matériels à une fréquence aussi élevée que celle qui est suggérée par les nombreuses observations d'OVNI. On peut même en conclure que le malaise ne résulte pas dans un nombre trop élevé. Certains disent que **l'hypothèse extraterrestre au premier degré**, suivant laquelle les OVNI seraient des engins faits de « boulons et d'écrous », est intenable. Puisque la majorité des observations d'OVNI suffisamment détaillées suggère cependant une origine extraterrestre, il arrive qu'on préfère plutôt d'admettre une « manipulation de notre esprit », même si celle-ci doit s'effectuer à distance. Nous estimons que le rejet ou la défense de l'HET au premier degré est pour l'instant une affirmation arbitraire, parce que nous ne disposons d'aucun moyen pour en vérifier l'exactitude ou l'inexactitude.

Il nous semble préférable de partir uniquement de l'analyse des faits observés actuellement disponibles. Celle-ci ne concerne que le comportement des **OVNI dans notre atmosphère terrestre** et non pas leur voyage (éventuel) à travers l'espace interstellaire. C'est dans cette optique et pour illustrer en même temps ce qu'est **la méthode scientifique**, que nous avons entrepris cette étude particulière sur le phénomène des « cheveux d'ange ». Nous espérons vous convaincre que cela conduit au moins à des considérations intéressantes quant à la physique de la matière condensée.

Auguste Meessen
Professeur à l'U.C.L.

(à suivre)

Un phénomène inaccessible

Un des arguments favoris des St Thomas de l'ufologie a toujours été : « Je ne croirai aux soucoupes volantes que lorsqu'on m'en apportera une sur un plateau ».

Mais les soucoupistes ne désespèrent jamais de convaincre les St Thomas, aussi voilà longtemps qu'ils caressent l'espoir qu'un de ces engins mystérieux, victime d'une panne, soit forcé d'atterrir définitivement sur notre planète.

Vain espoir, disent certains, une des caractéristiques fondamentales du phénomène OVNI, c'est son côté éluusif. Le phénomène fait disparaître les preuves de son existence.

Non, rétorquent les soucoupistes purs et durs, ce sont les autorités qui les font disparaître. L'USAF, en particulier, possède des preuves matérielles de l'existence des soucoupes et de leurs pilotes, mais elle les cache ! Dès qu'une soucoupe est forcée d'atterrir, l'engin est promptement confisqué par les militaires qui font aussitôt le black out sur l'affaire, dont il ne peut subsister qu'une vague rumeur.

Y a-t-il de la fumée sans feu ?

Or une telle rumeur existe bien. Il en existe même plusieurs versions, suivant l'explication donnée au phénomène. Par exemple pour les retardataires qui en sont encore à la théorie des engins terrestres, lancés par une puissance étrangère, la rumeur dit qu'on a retrouvé au Spitzberg la carcasse d'une soucoupe volante portant des inscriptions en russe.

Mais celle qui nous intéresse est celle-ci : des soucoupes volantes d'origine extraterrestre se sont déjà écrasées à proximité de certaines bases militaires US, en particulier au Nouveau Mexique, et les cadavres de leurs pilotes sont conservés dans des congélateurs à Wright Patterson Air Force Base, près de Dayton, Ohio, Bâtiment 18-A, secteur B (sic).

Naturellement, l'US Air Force dénie catégoriquement et répond systématiquement à toutes les demandes de renseignements qu'il s'agit là de rumeurs ridicules. Elle le répond poliment, notez bien, mais il n'y a pas de fumée sans feu, n'est-ce pas, et l'USAF nie tout aussi bien l'existence même des soucoupes volantes. Il est évident que

si cela est vrai, Or ils nient effe

Des histoires

Pour les ancien (1), cette histoire déjà entendu de temps !

Fin 1949 dans l. Scully racontait liste internationale lui le 8 septembre par téléphone, d'Aztec, Nouvelle soucoupe volait docteur G. in 16 cadavres d't à la mode de envoyée à Day soutenait une G., qui avait métal, citait d et au total, ne davres ! (2)

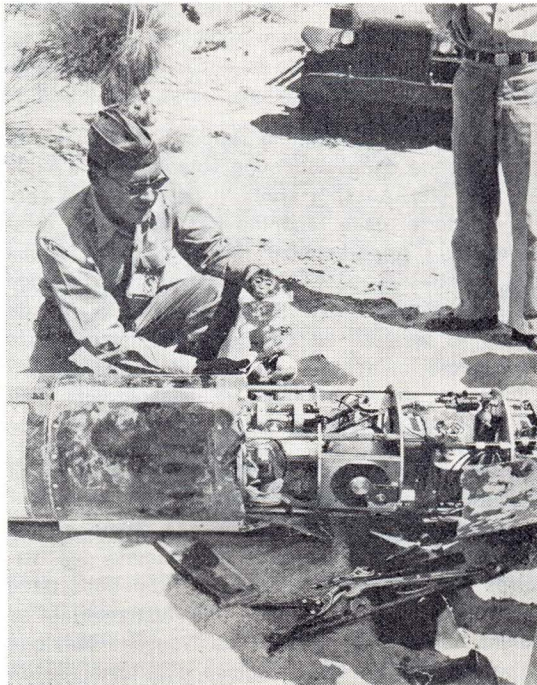
En janvier 1951 Caroline du N serait écrasée vres de 2 heures fait l'autopsie Jupiter (3). Le également fait dentielles, du aurait retiré cm (4). Le 8 Newton fit un ver, reprenant que quatre s 4ème fut ap cielle, par un n'aient pu s' précipitèrent

Le 9 mars, qu'une soucou

Le 10, il re étrangers qu lui aurait do de la soucou

La conférence

Comme on peut s'en rendre compte, c'est dans le plus grand secret qu'un équipage martien qui vient de crasher dans un désert de l'Ohio est récupéré par des militaires de la base de Wright-Patterson (Doc. U.S. Air Force).



presse des années 50, et attardez-vous sur les articles qui parlent d'astronautique. Qu'y découvrirez-vous ?

DES FUSEES STRATOSPHERIQUES CONTENANT DES SINGES SE SONT ECRASEES, SUITE A UNE DEFAILLANCE DU PARACHUTE, AU NOUVEAU MEXIQUE A PARTIR DE 1949 !

DES SCAPHANDRES CONTENANT DES SINGES ONT ETE TESTES EN CHAMBRE FROIDE A WRIGHT PATTERSON AIR FORCE BASE !

Des singes ! Des singes rhésus pour commencer, puis des chimpanzés. Et tout le monde sait que des centres hospitaliers utilisent des singes rhésus pour leurs recherches médicales, et que les singes, rhésus ou non, sont humanoïdes ...

Chronologie des lancements d'« humanoïdes » dans l'espace (29)

18-6-1948. Le singe rhésus « Albert » est préparé

29. Sources : Albert Van Hoorbeek, « La conquête de l'air », volume II - L.A.P. Moore, « The true pioneers of space », OVNI, novembre 1979, p. 146. Voir également : « Point de vue - Images du Monde », n° 227, du 9.10.1952; « Paris Match » n° 296 du 27.11.1954; « Science et Vie » n° 447, déc. 1954; idem, n° 485, fév. 1958.

pour être envoyé dans l'espace dans la capsule d'un V2, mais le lancement ne peut avoir lieu.

14-6-1949. Le singe « Albert II » atteint l'altitude de 134 km, mais le parachute de retour ne fonctionne pas.

1949. Le lancement du singe « Albert III » se termine par le non-fonctionnement du parachute.

12-12-1949. Le singe « Albert IV » est le dernier à être lancé par une V2. Le parachute ne fonctionne pas.

18-4-1951. Lancement de la première fusée Aerobee contenant un singe. Le parachute ne fonctionne pas.

20-9-1951. Pour la première fois, un singe et onze souris, lancés avec la 2ème fusée Aerobee, qui atteint 72 km, reviennent sains et saufs. L'engin tombe dans le désert.

21-5-1952. Les singes « Michael » et « Patricia », avec deux souris, atteignent 58 km dans la 3ème fusée Aerobee. Le retour s'effectue normalement.

26-7-1952. Deux singes et deux souris s'élèvent à 60 km dans une Aerobee et sont récupérés.

vers 1954. Le singe rhésus « Mike », anesthésié, est lancé de Wright Patterson dans une Aerobee 3 qui atteint 135 km. L'engin est récupéré.

13-12-1958. Le singe « Gordo » fait, dans une fusée Jupiter, un bond de plus 2700 km et atteint l'altitude de 550 km. La capsule est perdue.

28-5-1959. Les singes femelles « Able » et « Baker » atteignent 500 km dans une fusée Jupiter. Elles sont récupérées saines et sauvées.

4-12-1959. Le singe rhésus « Sam » atteint 85 km dans une fusée Little Joe.

21-1-1960. Le singe « Miss Sam » est lancé dans

31-1-1961

29-11-1961

Singerie

Ne croyez pas que c'est une explication simpliste de la nuit des temps.

Ce qui est sûr, c'est que les lignes, la marche, le langage à Scully, le juin que bien au fait, la métrique racontée dans son livre. Cachent sous le logo, se bécotaient. « mi Nous » semblable à quelque chose de mystérieux à quelque chose que les hommes ont les en tout uniforme affaire ar de la dé tel choc l'histoire

Quant à la field, nous « Je n'ai pas » nant à d point de supposer l'originaire

Autrement dit, restre. Q

Et voilà c

espace dans
le lancement

l'altitude
chute de re-

Albert III » se
onnement du

le dernier à
Le parachute

la fusée Aero-
Le parachute

un singe et
la 2ème fusée
m, reviennent
ombe dans le

« Patricia »,
gnent 58 km
obée. Le re-
ent.

uris s'élèvent
ee et sont ré-

, anesthésié,
tterson dans
eint 135 km.

ans une fusée
s 2700 km et
m. La capsule

ole » et « Ba-
dans une fu-
cupérées sai-

atteint 85 km
pe.

st lancé dans

une capsule Mercury et éjecté à 15 km d'altitude.

31-1-1961. Le chimpanzé « Ham » atteint 252 km grâce à une fusée Redstone. Sa capsule est récupérée après un vol de 18 min.

29-11-1961. « Enos », chimpanzé mâle, est lancé dans une capsule Mercury par une fusée Atlas. Il effectue 2 orbites.

Singeries

Ne croyez pas que ceci soit une découverte sensationnelle, Jacques Vallée avait déjà donné cette explication sur les ondes, le 23 février 1978 au cours de l'émission de Jean-Claude Bourret « La Nuit des OVNI ».

Ce qui est amusant, c'est que dans ses grandes lignes, la rumeur disait vrai, jusqu'au bobard que le marchand de postes de Phoenix avait raconté à Scully le 8 septembre 1949, puisque c'est le 14 juin que le premier humanoïde s'écrasa bel et bien au Nouveau Mexique dans son engin à symétrie radiale. Mais jusqu'où n'est-on pas allé ? Dans son livre « Ce que les Gouvernements Vous Cachent sur les Soucoupes Volantes », Dello Strolago, se base sur « L'Aviation d'Outre Espace Parmi Nous » d'Alberto Perego, pour raconter l'in vraisemblable histoire suivante : le 7 mars 1949, un mystérieux disque de 30 m de diamètre se pose à quelques heures d'Aztec près des bases atomiques les plus secrètes. Les techniciens y trouveront les cadavres de seize hommes de 1,30 m, en tout point semblables à nous et vêtus d'un uniforme d'officier de marine. Le rapport sur cette affaire arriva début avril sur le bureau du ministre de la défense Forrestal. Et celui-ci en connut un tel choc qu'il se suicida. Et voilà comment on écrit l'histoire !

Quant à la science et à l'esprit critique de Stringfield, nous sommes stupéfiés quand nous lisons : « Je n'ai pas connaissance de créatures appartenant à des types différents de l'être humain, au point de nous paraître absurdes. On pourrait supposer qu'au cas où ces types existent, ils sont originaires d'autres systèmes solaires » (30).

Autrement dit, les singes sont d'origine extraterrestre. Quelle découverte fondamentale !

Et voilà comment on écrit l'histoire naturelle ! M.

Un des premiers « astronautes américains » sanglé et harnaché pour une mission expérimentale préfigurant la conquête de la Lune (Doc. Science et Vie).



Stringfield craint-il de ne pas pouvoir en ressortir, qu'il n'ait jamais mis les pieds dans un zoo ?

Mais au fait, qui est Stringfield ? Jean Sider nous en fait un portrait ufologique en 15 points : il travaille pour le compte de divers groupements ufologiques dont le CUFOS, le MUFON, le Ground Saucer Watch, etc... et à même travaillé à titre civil pour l'Air Defense Command de l'USAF. Il a aussi dirigé un cours d'ufologie dans un établissement scolaire en 1969.

Quand on sait qu'un enfant saurait tout de suite reconnaître un singe d'après sa description, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux que les cours

Nos enquêtes

Trois lumières en triangle (deuxième partie)

Avant d'aborder la suite de ces témoignages décrivant des objets lumineux disposés en triangle, une petite rectification doit être notée concernant une observation faite dans la banlieue bruxelloise et qui vous a été livrée dans le numéro précédent. Une erreur de transcription a été commise pour le cas de Berchem-Ste-Agathe, celui-ci ayant eut lieu le 6 février 1972 et non le 6 janvier, il prend ainsi rang en huitième place et permute avec l'observation faite à Laeken dans le courant du premier mois de cette même année.

Voyons maintenant quelles ont été les événements qui retiendront notre attention au cours des années suivantes.

14) 13 janvier 1973, 20 h 00, Arendonk (Prov. d'Anvers).

Le jeune Rik de Proost (14 ans) se trouvait dans son jardin et contemplait le ciel étoilé depuis une

(suite de la page 15)

d'ufologie soient faits par les élèves eux-mêmes. Mais le plus amusant, c'est que depuis janvier 1979, le « Citizen Against UFO's Secrecy » a intenté un procès à l'USAF pour lui faire rendre public les dossiers qu'elle détient sur les OVNI, et, en particulier, sur les crashes de soucoupes volantes. Les malheureux officiers de l'USAF sont évidemment à cent lieues de se douter que les ufologues puissent être assez bêtes de prendre des singes pour des extraterrestres ...

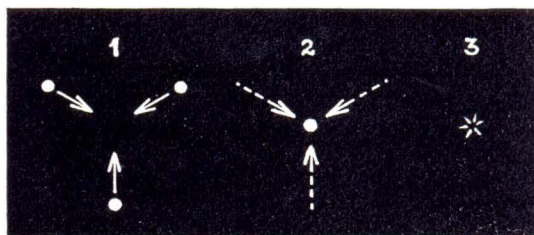
A propos du cas Fritz Werner, Ray Fowler écrit : « Avec un peu plus de consistance et de faits à l'appui de ce récit, on aurait pu faire sauter le couvercle du secret ». Ceci n'est pas très nouveau, puisqu'en 1954, Jimmy Guieu écrivait, à propos de la même rumeur : « Le jour où ces organismes divulguent in extenso le contenu du dossier secret, cette révélation fera l'objet d'une bombe sur la planète Terre ».

Hé bien, moi je ne crains pas de lancer la bombe et de faire sauter le couvercle du secret. Je dévoile publiquement les secrets de l'USAF, et pour pasticher Frank Edwards je conclus :

Flying saucers crashes are monkey business.

Dominique Caudron.

Ce schéma montre les phases principales de l'observation de Rik de Proost à Arendonk.



dizaine de minutes lorsqu'il aperçut en direction du nord-est une formation triangulaire de trois points lumineux blancs légèrement orangés qui l'intrigua. Chaque point avait l'aspect d'une grosse étoile et était de forme légèrement ovale. Ils étaient en mouvement et se rapprochaient l'un de l'autre en suivant une trajectoire rectiligne les menant respectivement vers le centre du triangle. D'après le témoin, qui a déjà pu observer le passage de satellites, ils avaient une vitesse plus lente que celle de Skylab par exemple, toutefois, faute de repères, il ne put estimer leur altitude. Finalement les trois points se confondirent en un seul qui cette fois avait une coloration orangée plus prononcée puis, brusquement, ce dernier disparut comme une lampe qu'on éteint. L'observation dura moins de cinq minutes (Enquête de Jozef Van Camp).

15) 16 mai 1973, 22 h 30, Koekelberg (Bruxelles).

C'est depuis la terrasse de son domicile que par hasard en regardant le ciel nocturne, Mme M.J. Léonard aperçut un groupe de trois points lumineux rouges foncés à une élévation de 45° en direction de l'ouest. La taille apparente de cette formation triangulaire équivalait approximativement un huitième de la pleine lune. Brusquement, une autre formation de trois points lumineux rouges eux aussi apparut exactement en dessous du premier groupe et cela instantanément telle une lampe qu'on allume. Durant une minute environ, les deux groupes restèrent immobiles côte à côte dans le ciel puis ils se mirent en mouvement pour s'éloigner l'un de l'autre en progressant très lentement dans des directions opposées. Un triangle de points rouges partit sans hâte vers l'ouest tandis que l'autre se dirigea à très faible allure également vers l'est. Chaque groupe laissait derrière lui une légère traînée lumineuse blanche et comme leur vitesse était très lente, Mme Léonard put les observer tout à loisir durant cinq à six minutes encore avant qu'ils ne disparaissent

Reconstitution des f
Koekelberg le 16 mai



chacun à un horizon triangulaire évoluant suivant des trajectoires rouges de chaque leur luminosité et aucun bruit ne fut entendu).

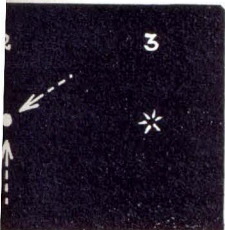
16) 9 juillet 1973

M. et Mme Ra... passé la journée... qui avaient une... de Roosdaal. C... d'été, le soleil... mières étoiles... le ciel serein. S... fut attirée par t... ches d'un diam... lune qui se te... Liedekerke (soi... approximative... d'arbres se tro... témoins. Au dé... phares d'un av... bien vite ils c... perceptible et... vement. Comm... de cet étrang... sources de l'ur... l'est à une vite... ciel selon un... sant qu'une tr... la vitesse était... déroulée qu'er... au plus (Enqu...

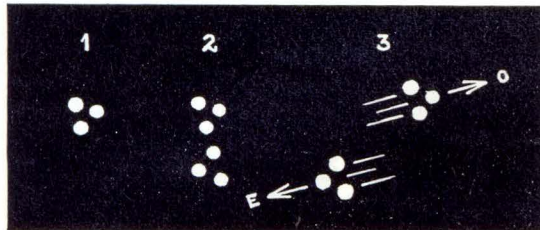
17) 16 septembre 1973

Cette observa... dans la rubri... du mois d'ac... qu'une partie

principales de l'observa-
tion.



Reconstitution des formations triangulaires observées à Koekelberg le 16 mai 1973 par Mme Léonard.



chacun à un horizon opposé. Les deux formations triangulaires évoluaient en position horizontale en suivant des trajectoires rectilignes; la couleur rouge de chaque point était identique ainsi que leur luminosité et leur contour était bien net. Aucun bruit ne fut perçu (Enquête de Henri Depireux).

16) 9 juillet 1973, 21 h 30, Roosdaal (Brabant).

M. et Mme Raeymaekers de Bruxelles avaient passé la journée en compagnie de quelques amis qui avaient une caravane au terrain de camping de Roosdaal. C'était la fin d'une belle journée d'été, le soleil était déjà couché mais les premières étoiles n'apparaissaient pas encore dans le ciel serein. Soudain l'attention du petit groupe fut attirée par trois boules lumineuses très blanches d'un diamètre inférieur à celui de la pleine lune qui se tenaient immobiles en direction de Liedekerke (soit vers le nord) à une élévation approximative de 30° et plus loin qu'une rangée d'arbres se trouvant à environ un kilomètre des témoins. Au début ils crurent qu'il s'agissait des phares d'un avion qui se dirigeait vers eux mais bien vite ils constatèrent qu'aucun bruit n'était perceptible et qu'ils ne remarquaient aucun mouvement. Comme ils s'interrogeaient sur la nature de cet étrange phénomène lumineux, les trois sources de lumière démarrèrent brutalement vers l'est à une vitesse fulgurante en montant dans le ciel selon un angle de 45° environ et en ne laissant qu'une traînée lumineuse derrière elles tant la vitesse était grande. Toute la scène ne s'était déroulée qu'en un laps de temps de 45 sec. tout au plus (Enquête de Robert Thiry).

17) 16 septembre 1973, vers 23 h 00, Couillet (Hainaut).

Cette observation a déjà été relatée en détail dans la rubrique « Nos enquêtes » de la revue du mois d'août 1975. Nous ne reprendrons ici qu'une partie de l'ensemble de ce témoignage

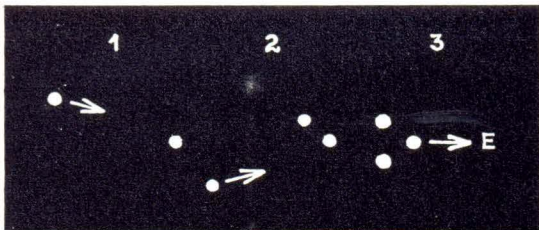
qui fait état d'une formation de trois disques lumineux.

Initialement le phénomène débuta vers 22 h 30 quand depuis Marcinelle, M. et Mme Dumont assistèrent aux évolutions d'un groupe de six disques lumineux qui apparaissaient puis disparaissaient derrière un nuage qu'ils illuminaient alternativement. Ce manège allait durer une trentaine de minutes. Une fois rentrés chez eux, M. Dumont resta seul sur le pas de sa porte et continua à observer le ciel en direction du sud-est en espérant revoir le curieux ballet aérien auquel il venait d'assister avec sa femme.

Son attente fut récompensée car bientôt il put repérer à nouveau une vive lueur qui filtra au-dessus et au-dessous d'un nuage isolé dans le ciel. Puis, tout comme une demi-heure plus tôt, trois disques lumineux et non plus six émergèrent du nuage. Disposés en triangle, ils étaient très lumineux et de teinte jaunâtre « comme la lune » et chacun d'eux avait une taille valant environ un sixième du diamètre de la pleine lune. Tout d'abord ils s'élevèrent lentement au-dessus du nuage, marquèrent ensuite un temps d'arrêt, puis redescendirent toujours aussi lentement pour se cacher derrière lui. La masse nuageuse s'illumina à nouveau en laissant filtrer une lueur plus vive vers le haut et vers le bas puis, quelques instants plus tard, les trois disques réapparurent comme précédemment mais cette fois, après avoir marqué un temps d'arrêt, ils se déplacèrent latéralement vers la gauche jusqu'à l'extrémité du nuage où ils s'arrêtèrent une nouvelle fois. Ensuite, ils repartirent en sens inverse et rebroussèrent chemin jusqu'à l'autre extrémité du nuage qu'ils ne dépassèrent pas. Nouvelle manœuvre à contresens mais jusqu'à mi-parcours cette fois puis descente lente derrière le nuage où ils se cachèrent durant quelques secondes. Nouvelle illumination du nuage avec diffusion de lumière vers le haut et le bas et quelques instants plus tard les trois disques réapparaissaient pour répéter les manœuvres déjà décrites en tous points.

Ce manège allait se reproduire cinq ou six fois de suite durant près d'une demi-heure. A la dernière apparition, il n'y eut plus qu'un seul disque lumineux mais d'un diamètre beaucoup plus grand qui s'éleva verticalement à une vitesse foudroyante pour disparaître définitivement (Infospace n° 22, pp. 8-11).

Les différentes phases de l'observation faite par M. Sanglier à Soignies le 14 février 1974.



18) 14 février 1974, 03 h 15, Soignies (Hainaut).

Ce matin-là, M. Guy Sanglier devait quitter son domicile de très bonne heure et ayant achevé son petit déjeuner, il alla sur la terrasse jeter des miettes de pain aux oiseaux comme il le fait tous les jours depuis des années. C'est à ce moment que son attention fut attirée par un petit point lumineux très blanc de la taille d'une grosse étoile à plus ou moins 40° d'élévation en direction de l'ouest-nord-ouest. Ce point était animé d'un mouvement rectiligne uniforme et progressait à une vitesse plus rapide que celle d'un gros jet volant à haute altitude. Il se dirigeait vers le témoin, passa quasi au zénith, puis s'arrêta brusquement à environ 85° d'élévation à l'est de l'observateur.

Intrigué, M. Sanglier continua à scruter le ciel et vit bientôt un deuxième point lumineux semblable au premier à 45° d'élévation en direction de l'ouest-sud-ouest. Le nouveau venu parcourut le ciel à une vitesse comparable à celle du premier, passa également presque à l'aplomb du témoin pour stopper aussi brusquement à un ou deux degrés au sud du premier qui était toujours immobile.

Environ 15 à 20 secondes après l'arrêt de cette deuxième lumière, un troisième et dernier point lumineux semblable aux deux premiers, et qui se trouvait à quelques degrés à l'est de ceux-ci, se mit en mouvement vers l'est suivi à une fraction de seconde par les deux autres. Les trois points gardèrent alors leur position respective formant ainsi un triangle pratiquement équilatéral de quelques degrés de côté. La trajectoire semblait rectiligne et la vitesse, peu élevée au départ, paraissait augmenter constamment, de même que l'intensité lumineuse de chaque point. En moins de dix secondes la formation triangulaire disparut à la vue du témoin en direction de l'est. Un contrôle auprès de l'Institut d'Aéronomie Spatiale permit d'être assuré qu'aucun satellite ni fusée

ne pouvait être observé à ce moment-là dans le ciel de Soignies (Enquête de Philippe Beerten).

19) 14 avril 1974, vers 22 h 00, Rivière (Prov. de Namur).

Cette observation fut l'avant-dernière d'une suite de douze cas qui se déroulèrent dans la soirée du dimanche 14 avril et dont la relation complète a déjà été donnée dans la revue d'avril 1975. Rappelons ici ce qui se passa à Rivière ce soir-là car ce fut le seul témoignage de cette série qui décrit une formation de trois lumières disposées en triangle.

Mme Laffineur, une personne encore très alerte et vive d'esprit malgré son grand âge (85 ans) se trouvait dans sa chambre à coucher située au premier étage et s'apprêtait à se mettre au lit. Contrairement à l'habitude de la plupart des gens, elle se dirigea vers la fenêtre qui donne sur toute la vallée de la Meuse pour ouvrir les rideaux. C'est alors que vers l'est elle aperçut à travers la vitre, trois lumières en formation triangulaire sur la droite. Ces trois points lumineux qui formaient un triangle plus petit que la pleine lune se trouvaient à environ 10° d'élévation de l'autre côté du fleuve au-dessus de la colline de la rive droite. Ils suivaient une trajectoire rectiligne en direction de Namur dont l'orientation approximative était sud-sud-est nord-nord-ouest. La vitesse était constante et lente, plus lente qu'un avion selon le témoin. La formation triangulaire était composée de deux points avançant de front, le troisième se trouvant légèrement en recul. Aucune pulsion ni clignotement n'étaient perceptibles et Mme Laffineur insista sur le fait que pour elle ces trois lumières ne correspondaient à aucun objet connu. Le témoin n'ayant pas une bonne notion du temps écoulé, il ne lui a pas été possible de préciser la durée totale de l'observation. On peut toutefois penser que le phénomène a été aperçu durant un peu plus d'une minute (Infoespace n° 20, pp. 26-33).

20) 9 septembre 1974, vers 1 h, Marcinelle (Hainaut).

Nous revenons dans la banlieue sud de Charleroi où M. et Mme Dumont avaient un an plus tôt observé un ballet aérien de six puis de trois disques jouant avec les nuages. Cette fois c'est M. Jean Wattiaux qui depuis son appartement du

Reconstitution de l'objet où les cercles lumineux le ciel de Charleroi.



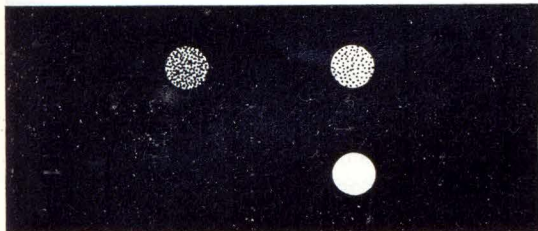
neuvième étage de « La Villette » vitrée qui s'ouvre sur la ville industrielle, dans le ciel. D'après l'observateur et qu'il ne s'agissait d'une formation lumineuse triangulaire en direction de l'est).

Chaque cercle avait une dimension comparable à la pleine lune, le contour n'était pas rayonné, c'est-à-dire qu'il n'était pas rayonné par les convertisseurs des trois disques formant la formation dont le sens

C'est progressivement la formation lumineuse s'estompait de place. La formation limitante à gauche limitait la formation à peu près s'estompa à se dissoudre en dessous duquel que les deux autres disparaissaient dans le ciel. La formation fut de quatre

Le témoin fit part de son observation à « La Nouvelle » rendu dans l'édition de la veille. Les témoins remarquèrent la veille de la soirée du 10 septembre déjà fourni un mois de novembre (Abrassart).

Reconstitution de l'observation de M. Wattiaux au moment où les cercles lumineux commençaient à s'estomper dans le ciel de Charleroi.



neuvième étage d'un building situé dans le parc de « La Villette » (1) aperçut, par la grande baie vitrée qui s'ouvre sur un large panorama de la ville industrielle, trois disques parfaits immobiles dans le ciel. D'emblée, M. Wattiaux, qui est bon observateur et qui de plus est passionné par l'astronomie, se rendit immédiatement compte qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène de réfraction lumineuse tel qu'un parasélène. Il situa la formation triangulaire à une élévation de 15° en direction de la « Ville Haute » (vers l'est-nord-est).

Chaque cercle de couleur coquille d'œuf avait une dimension légèrement inférieure à la pleine lune, le contour en était bien net et leur luminosité n'était pas rayonnante. Celle-ci ne pouvait en aucun cas être comparée aux rougeoiements émis par les convertisseurs des aciéries proches. Les trois disques formaient un triangle rectangle renversé dont le sommet se trouvait du côté droit.

C'est progressivement et par étape que la formation lumineuse a disparu sans pour autant changer de place. Tout d'abord le premier cercle de gauche limitant la base du triangle rectangle a pâli peu à peu suivi par le deuxième cercle qui s'estompa à son tour. Le troisième se trouvant en dessous du deuxième a mis plus de temps que les deux autres et il fut le dernier à disparaître dans le ciel. La durée totale de l'observation fut de quatre à cinq minutes tout au plus.

Le témoin fit part de son témoignage au journal « La Nouvelle Gazette » qui en publia le compte rendu dans l'édition du 11 septembre 1974. Notons enfin que cette observation eut lieu exactement la veille d'une série impressionnante d'événements remarquables qui se déroulèrent dans la soirée du 10 septembre et dont nous vous avons déjà fourni un rapport détaillé dans le n° 30 du mois de novembre 1976 (Enquête de M. et Mme Abrassart).

21) 20 septembre 1975, vers 21 h 30, Etterbeek (Bruxelles).

Ce cas s'inscrit dans un groupe d'observations qui toutes eurent lieu en moins de 24 heures dans la région bruxelloise. Le détail de ces différents cas fut déjà publié dans la revue du mois de mai 1977. Rappelons brièvement ici l'observation de M. R.V. qui fait état d'une formation triangulaire de trois objets lumineux.

En compagnie d'un ami, le témoin se trouvait dans son jardin en train d'observer la lune avec une paire de jumelles. Subitement il aperçut trois boules lumineuses identiques qui à très grande vitesse semblaient tomber en chute libre dans sa direction. Tout allait se dérouler très vite : après deux secondes à peine, la formation triangulaire fut cachée par un arbre du jardin et comme le témoin se déplaçait rapidement vers la gauche, il les vit réapparaître en suivant cette fois un autre cap, laissant supposer qu'elles avaient obliqué à angle droit. Soudain la formation éclata, deux boules changèrent de cap brutalement et montèrent à toute allure dans le ciel tandis que la troisième poursuivait la trajectoire initiale de la formation. Puis, une seconde plus tard, elles modifièrent une fois encore leurs trajectoires brutalement et se regroupèrent à nouveau en formation triangulaire et s'éloignèrent plus ou moins en direction du sud. Ces trois boules avaient des contours assez nets et une dimension apparente légèrement inférieure à la pleine lune. La couleur uniforme de chacune était blanchâtre, ton « coquille d'œuf », et aucun changement de couleur n'a été remarqué. Toutes ces manœuvres acrobatiques se sont passées dans le silence le plus total (Inforespace n° 33, pp. 10 - 13).

22) 18 février 1976, 22 h 20, Vilvorde (Brabant).

Comme à son habitude vers cette heure-là, M. Henri Drago (30 ans) sortit son chien dans les rues peu éclairées du quartier de Beauval où il réside. Machinalement il leva les yeux vers le ciel partiellement nuageux et remarqua pratiquement à sa verticale, trois objets de forme lenticulaire aux contours nets qui émettaient une lumière rose pâle non aveuglante. Ils étaient disposés en

1. Rappelons ici que le parc de « La Villette » fut le théâtre d'une observation rapprochée très intéressante le 21 avril de la même année (voir Inforespace n° 21, pp. 30 - 42).

Tableau I

N°	Date	Heure	Lieu	Témoins	Durée	Ori- entation	Formation	Vi- tesse	Couleur	Bruit
1.	03.04.59	22 h 40	Kapellen	+ ^{rs}	2 min.	O	△	—	orange	—
2.	18.12.66	21 h 46	Anvers	1	—	NO	△	—	gris clair	—
3.	21.04.68	21 h 30	Laeken	1	—	—	△	—	—	nul
4.	—07.69	20h30 - 22h00	Corbion	2	—	—	*△*	L & R	—	—
5.	20.10.71	18 h 25	Deurne	2	qlq min.	E-O	△	—	rouge	—
6.	—10.71	± 21 h	Yvoz-Ramet	1	2 sec.	SO-NE	△	—	blanc	nul
7.	—01.72	± 20 h	Laeken	1	qlq sec.	S	△	—	blanc	nul
8.	06.02.72	20h45 - 20h50	Berchem-Ste A.	8	10 à 30 sec.	NO-SE	△	L	feu	nul/léger
9.	04.07.72	21h50 à 22h45	Prov. L. N. et H.	59	variable	± E-O	△	L	blanc	nul
9'.	04.07.72	± 22 h 15	Chapelle-l-H.	2	—	SSE	△	—	blanc	nul
10.	08.07.72	21 h 15	Lamonnville	23	3 min.	S	△	L	blanc/rouge	nul
11.	14.07.72	22h30 / 23h00	Liège	6	2 min.	NO-SE	△	R	orange	nul
12.	—07.72	23 h 15	Duinbergen	1	± 10 sec.	ENE-OSO	△	L	blanc	nul
13.	24.08.72	21 h 24	Irchonwelz	1	30 sec.	SO-NE	△	R	blanc	nul
14.	13.02.73	20 h 00	Arendonk	1	5 min.	—	*△.	L	blanc/orangé	nul
15.	16.05.73	22 h 30	Koekelberg	1	5 à 6 min.	E-O/O-E	△	L	rouge foncé	nul
16.	09.07.73	21 h 30	Roosdaal	+ ^{rs}	45 sec.	E	△	R	blanc	nul
17.	16.09.73	± 23 h 00	Couillet	1	± 30 min.	SE	△	L	jaunâtre	nul
18.	14.02.74	03 h 15	Soignies	1	± 4 min.	E	*△	R	blanc	nul
19.	14.04.74	± 22 h 00	Rivière	1	1 min.	SSE-NNO	△	L	—	nul
20.	09.09.74	± 1 h	Marcinelle	1	4 à 5 min.	ENE	△	nul	blanchâtre	nul
21.	20.09.75	± 21 h 30	Etterbeek	2	5 à 6 sec.	S	△*△	R	blanchâtre	nul
22.	18.02.76	22 h 20	Vilvorde	1	± 6 sec.	ENE-OSO	△*△	R	rose	nul
23.	26.02.76	23 h 15	Heusy	1	qlq sec.	E-O	△	R	bleu	nul

△ = pas de modification; * = transformation; L = lente; R = rapide.

triangle pointe vers l'avant et se déplaçaient à grande vitesse selon une trajectoire orientée de l'est-nord-est vers l'ouest-sud-ouest. Comme ils allaient être cachés par le coin d'un immeuble, le témoin se mit à courir tout en les tenant à l'œil et c'est alors qu'il remarqua qu'un des trois objets, dont la position se trouvait légèrement en recul par rapport aux deux autres, accéléra vivement vers l'avant comme pour prendre le relais du premier. Arrivé à sa hauteur, il ralentit toutefois et se laissa distancer quelque peu pour reprendre sa place initiale dans la formation. Sur ces entrefaites, M. Drago déboucha sur un rond point où l'éclairage public était plus généreux ce qui l'empêcha de poursuivre son observation. Bien que les lieux étaient à ce moment-là très calmes, aucun bruit ne fut perçu. La durée de l'observation fut d'environ six secondes (Enquête de Robert Thiry).

23) 26 février 1976, 23 h 15, Heusy (Prov. de Liège).

C'est en se penchant à la fenêtre de sa chambre que le jeune X (17 ans) (2) aperçut une formation de trois objets lumineux traversant le ciel à une vitesse fulgurante. Bien que l'observation fut extrêmement brève, le témoin put néanmoins dis-

2. L'identité de ce témoin est connue de la SOBEPS, mais son témoignage ayant suscité quelques moqueries dans son entourage, il réclame depuis l'anonymat le plus strict.

tinguer la forme de chaque objet. Ils avaient tous une forme elliptique constituée d'une couronne lumineuse d'une couleur bleue fluorescente qui entourait une zone centrale plus opaque. Le plus grand diamètre de chaque ellipse équivalait presque la taille de la pleine lune, le plus petit étant égal au tiers de celui-ci. Chaque objet était entouré d'une sorte de brouillard qui reflétait la luminosité diffusée par les couronnes de lumière bleue. Les trois objets formaient un triangle dont la pointe était dirigée dans le sens de la marche. Placés tous trois dans la même position, le petit axe de chaque ellipse était parallèle à celui de la trajectoire rectiligne qui devait approximativement être orienté d'est en ouest. Très rapidement les trois anneaux lumineux furent cachés par des arbres et les toits des maisons voisines et même en se penchant plus encore, le témoin ne put poursuivre son observation. La fenêtre étant ouverte, il constata qu'aucun bruit n'était perceptible (Enquête de Marcelle Joiret).

Commentaires

En analysant le tableau I qui récapitule toutes les observations de formations de lumières en triangle faites en Belgique, une première constatation peut d'emblée être mise en évidence. On remarque en effet que la grande majorité de tous ces cas ne tient que dans une tranche horaire relativement restreinte qui s'étale que sur un peu plus

de trois heures, exactes. Seules trois observations de ces heures : une à 3 h 15 et la dernière à toutes ces observations sont condamnées seulement et a qu'un seul témoin d'observation nettement à peu près déroulée n° 17).

Quant aux trajectoires pruntent la plupart des vents, remarquons tout prédominance de tra d'est en ouest (cas n° ainsi que deux autres dans cette même direction OSO).

Toutes les formations n° 20), étaient en celles-ci présentaient sont toujours restés position les uns par serait éventuellement de trois feux dispos sombre qui n'aurait divers témoins mais permet de confirmer il ne fait aucun doute s'agissait bien de dantes les unes de çaient en formation jectoirs tout à fait figure triangulaire. mations triangulaire pointe vers l'avant; (cas n° 1 et 19) qu objets lumineux qu un troisième.

Dans la majorité de mières étaient de cas elles étaient ja ensuite nous trou de rose ou de gr Soulignons enfin rendus précisent évoluaient sans é une partie des té très faible son au survolèrent Berche

Les grands cas mondiaux

Une nuit de terreur à Kelly (2)

de trois heures, exactement entre 20 et 23 h 15. Seules trois observations ont été faites en dehors de ces heures : une à 1 h du matin, une autre à 3 h 15 et la dernière à 18 h 25. La durée de quasi toutes ces observations varie entre quelques secondes seulement et cinq minutes environ; il n'y a qu'un seul témoin qui bénéficia d'un temps d'observation nettement plus long, celle-ci s'étant à peu près déroulée durant une demi-heure (cas n° 17).

Quant aux trajectoires, on constate qu'elles empruntent la plupart des directions de la rose des vents, remarquons toutefois qu'il y a une légère prédominance de trajectoires qui sont orientées d'est en ouest (cas n° 5, 9, 23 et partiellement 15) ainsi que deux autres qui sont presque pointées dans cette même direction (cas n° 12 et 22, ENE-OSO).

Toutes les formations observées, sauf une (cas n° 20), étaient en mouvement et la majorité de celles-ci présentaient trois objets lumineux qui sont toujours restés en triangle sans modifier leur position les uns par rapport aux autres. Ceci laisserait éventuellement croire qu'il pourrait s'agir de trois feux disposés en triangle sur un objet sombre qui n'aurait jamais été distingué par les divers témoins mais insistons bien que rien ne permet de confirmer cette hypothèse. Par contre, il ne fait aucun doute que dans les autres cas, il s'agissait bien de lumières totalement indépendantes les unes des autres qui tantôt se déplaçaient en formation, tantôt poursuivaient des trajectoires tout à fait différentes en brisant alors la figure triangulaire. En général, la plupart des formations triangulaires en mouvement progressaient pointée vers l'avant; il n'y a que deux témoignages (cas n° 1 et 19) qui précisent que c'étaient deux objets lumineux qui avançaient de front suivis par un troisième.

Dans la majorité des cas — une dizaine — les lumières étaient de couleur blanche, dans deux cas elles étaient jaunâtres, deux autres rouges et ensuite nous trouvons des descriptions de bleu, de rose ou de gris.

Soulignons enfin que quasi tous les comptes rendus précisent que les formations triangulaires évoluaient sans émettre le moindre bruit, seule une partie des témoins du cas n° 8 ont perçu un très faible son au passage des trois lumières qui survolèrent Berchem-Ste-Agathe.

Jean-Luc Vertongen.

Enquête nocturne, du 21 août à 23 h au 22 août à 02 h.

Tout le monde est d'accord sur le fait que la frayeur des Sutton était extrême et véritable. Le chef Greenwell estimait que la cause de cette peur n'était pas ordinaire et que les Sutton n'étaient pas gens à faire volontiers appel à la police. Leur réaction normale est de prendre leur fusil, et c'est l'inefficacité de leurs armes qui les a conduit à avoir recours à la police. Il existe une preuve matérielle que cette peur n'était pas feinte : Billy Taylor, probablement, est revenu à la ferme dans une voiture où se trouvait un enquêteur. Celui-ci observa non seulement que Taylor était pâle et au bord de la crise de nerfs, mais il remarqua le battement du pouls sur une artère du cou et il le chronomètre : 140 par minute, soit à peu près le double de la normale.

Les policiers furent suffisamment impressionnés par le comportement des Sutton pour agir immédiatement. Ils alertèrent leur chef qui était chez lui, la police d'état à Madisonville, le sheriff du comté et le photographe du journal local, le « Kentucky New Era ». De différents points, ces gens convergèrent vers Kelly, avec en plus des policiers militaires de Fort Campbell et même un ou deux badauds.

C'est pendant cette période que s'est produit l'étrange incident des météores. Un policier de l'état a raconté qu'à mi-chemin vers Kelly, il avait entendu passer au-dessus de lui plusieurs météores qui faisaient un bruit comme un tir d'artillerie ou un miaulement. Il en avait vu deux qui venaient du sud-ouest dans la direction de Kelly. Au début, ce policier affirma que ce n'étaient pas des météores ordinaires car ils étaient plus gros et plus lumineux que les Perséides qu'il avait observés ce même mois, sans compter le bruit qu'ils faisaient; mais dans la suite, comme d'habitude, il se rétracta.

Quand tout le monde fut rassemblé, les Sutton refusèrent de rentrer dans la maison avant que les policiers l'aient complètement fouillée. Donc, le premier examen des lieux fut fait en l'absence des habitants. Discrètement, Greenwell rechercha des traces de beuverie, mais en vain. Plus tard, Mme Lankford déclara qu'on n'admettait pas d'alcool à la ferme. L'atmosphère était étrange et tout le monde avait les nerfs tendus. Quand quelqu'un marcha sur la queue du chat et que